

AVENANT N° 8 A L'ATTESTATION D'ACCREDITATION

Le Cofrac atteste que l'organisme ci-dessous désigné :

NOM :	GFP CONTRÔLE
Adresse :	Parc d'activités Euratlantic 16730 FLEAC
Contact :	Monsieur Sylvain RADENNE
Tél :	05 45 65 28 05
Fax :	05 45 65 28 06
E-mail :	sradenne@gfpcontrole.fr

est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 version 2005 pour son laboratoire, site et périmètre d'accréditation précisément définis dans l'annexe technique suivante :

Annexe technique n° 1: site de Fléac, accréditation n° 2-1278

Annexe technique n° 2: site de Fléac, accréditation n° 2-1614

Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf communiqué conjoint ISO / ILAC / IAF du 18 juin 2005).

La présente attestation est valable du 15 septembre 2009 au 31 mars 2013

Fait à Paris, le 04 septembre 2009

Pour le Directeur Général du Cofrac, le Responsable de Pôle


Gilles/PECCHIOLI

Cette attestation et son ou ses annexe(s) technique(s) pourront faire l'objet de modifications par avenant de la part du Cofrac.

Cet avenant annule et remplace tout avenant antérieur remis, à compter de la date de début de validité mentionnée ci-dessus.

Les attestations, annexes techniques et avenants périmés doivent être conservés conformément aux dispositions d'archivage de l'organisme et dans le respect des exigences légales.

ANNEXE TECHNIQUE n° 2
à l'attestation d'accréditation (convention n°1488)
Norme NF EN ISO/CEI 17025 v2005

L'entité juridique ci-dessous désignée :

NOM :	GFP CONTRÔLE
Adresse :	Parc d'activités Euratlantic 16730 FLEAC

est accréditée par le Cofrac – Section Laboratoires – pour son laboratoire, site et unité technique suivants :

SITE CONCERNÉ	Nom : GFP CONTRÔLE Adresse : Parc d'activités Euratlantic 16730 Fléac Contact : Monsieur Sylvain RADENNE Tél : 05 45 65 28 05 Fax : 05 45 65 28 06 e-mail : sradenne@gfpcontrole.fr
----------------------	--

Unité technique : Laboratoire de métrologie

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :

- ÉTALONNAGE D'INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE

Elle porte sur les étalonnages suivants :

(voir page suivante)

Objet soumis à étalonnage	Mesurande	Principe de mesure	Etendue de mesure	Meilleure incertitude d'étalonnage (en relatif)	Moyens d'étalonnage (Equipements, étalons)	Prestation en laboratoire (L) et/ou sur site (S)
Instrument de pesage à fonctionnement non automatique	Masse conventionnelle	Par pesée d'étalons de masse	Jusqu'à 500 g	$1,5 \cdot 10^{-6}$	Étalons de masse de classe E2 ou de qualité équivalente	S
			Jusqu'à 75 kg	$5 \cdot 10^{-6}$	Étalons de masse de classe F1 ou de qualité équivalente	
			Jusqu'à 600 kg	$50 \cdot 10^{-6}$	Étalons de masse de classe M1 ou de qualité équivalente	

Portée fixe A1 :

Le laboratoire est accrédité pour pratiquer les étalonnages décrits en respectant strictement les méthodes internes utilisées. Il est accrédité suivant les révisions successives, dès lors que les révisions n'impliquent pas de modifications techniques du mode opératoire

Fait à Paris, le 04 septembre 2009

Le Responsable d'accréditation : Antoine VERDIER

